



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-250118-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018
--	--

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice..... 27
Nombre de conseillers présents..... 20
Nombre de conseillers votants 24

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOULLIER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Eric DELHOMMAIS, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Jean-Claude DENIS, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Nathalie CARDIN.

Ont donné pouvoir :

M. Eric DELHOMMAIS	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Jean-Claude DENIS	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Stéphanie MANCHON	à M. Nathalie BERTON
Mme Nathalie CARDIN	à M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles-André JEANSON

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 09 au 31 décembre 2017 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Restaurant scolaire : Approbation du rapport d'activité 2016-2017 de la Société 7000 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3,

- **PREND** acte du bilan financier et technique 2016/2017 de la convention de délégation de service public confiant à la Société 7000 la gestion du service public de la restauration scolaire dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

FINANCES LOCALES

2. Autorisation de programme et crédits de paiement n°10 du budget général pour l'opération n°402 – Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération de l'opération n°402 – réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements				Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2015	2016	2017	2018	articles	Libellé	Montant
10	402	Espace Culturel Esvrien	656 483.34	193.31	31 092.05	520 543.41	71 723.07 32 931.50	2313 2315	Construction Installations	- 623 551.84 32 931.50 -
		DEPENSES	656 483.34	193.31	31 092.05	520 543.41	104 654.57			656 483.34
						73 634.00	126 366.00	1341 1641 021	DETR EMPRUNT AUTOFIN	- 200 000.00 310 000.00 146 483.34
		RECETTES	656 483.34	0.00	310 000.00	73 634.00	126 366.00			656 483.34

3. Autorisation de programme et crédits de paiement n°11 du budget général pour l'opération n°404 – rue de Tours : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'instruire l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°404 – rue de Tours ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2016	2017	2018	articles	Libellé	Montant
11	404	rue de Tours	1 458 800.00	35 706.72	45 516.96	1 161 704.30 215 872.02	2315 2041582	Installations, matériel, outillage subv.equipement;bat	- 1 242 927.98 215 872.02 -
		DEPENSES	1 458 800.00	35 706.72	45 516.96	1 377 576.32			1 458 800.00
						750 000.00	1641 021	EMPRUNT AUTOFIN	750 000.00 708 800.00
		RECETTES	1 458 800.00	#REF!	0.00	750 000.00			1 458 800.00

4. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre au titre de l'appel à projets touristiques communaux pour l'aménagement des abords de l'Eolienne Bollée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de l'aménagement touristique des abords de l'Eolienne Bollée à hauteur de 2 065.50 €.
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.
5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 : Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité sur la Route de Tours du secteur « Le Pavillon » : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
 - Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité sur la Route de Tours du secteur « Le Pavillon » : 255 731.00 € HT
- Financement de l'opération HT**
- Subvention DETR sollicitée :76 719.00 €
- Participation communale :179 012.00 €
- TOTAL :255 731.00 €**
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Acquisition de la parcelle ZL n° 289 auprès de L'ETAT-COFIROUTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section **ZL n° 289** lieudit « Les Courances » d'une contenance de 163 m² et appartenant à l'ETAT-COFIROUTE dont le siège est situé à RUEIL MALMAISON (92500) 12-14, rue Louis Blériot et représentée par Eric SAUNER moyennant le paiement du prix de trente-cinq euros (35 euros).
 - **PRÉCISE** que les frais d'actes liés à cette rétrocession seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2018, chapitre 21, article 2111.
 - **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront proposés au choix exclusif de COFIROUTE. .

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 31 janvier 2018

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT